



**PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR
DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES de RUGBY**

Le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby s'est réuni :

**Le samedi 25 mai 2019
de 10h00 à 12h00
au Siège Administratif de la Ligue AuRA
situé
380, Rue des Frères Voisin
ZAC du Chapotin
69 970 CHAPONNAY**

Présents :

Membres Elus du Comité Directeur :

Gérard AMBLARD, Jacques BELLATON, Viviane BERODIER, Eric BIARD, Lydie BONNET, Jean Claude BRUN, Alice BURTIN, Claude CAMPAGNE, Patrick CARRE, Patrick CELMA, , Philippe CHAROUSSET, Patrick CRAIGHERO, Véronique CROS, Gérard FAGUER, Agnès GRIGIS, Denis GRILLOT, Michel LEVENT, Eric MERAND, Nicole MESSERLI, Murielle MINOT, Catherine MUNOZ, Paul MURGIER, Robert ROUVEURE

Représentants des Comités Départementaux :

CD 01 : Pierre PAOLI
CD 03 : André CORRIEZ
CD 15 : Jean BESSIERE
CD 26 : Jean Thomas POLETTI
CD 38 : Christian NIER
CD 42 : Patrick BANIZETTE
CD 43 : Christophe URBAIN TROUVE
CD 73 : Denis PEGAZ
CD 74 : Thierry TONNELIER

Invités du Comité Directeur :

Gilles CASSAGNE, Jérôme GARDON, Raphael GOURJUX, Alain KOCH, Fabrice TRES (CD 63)

Excusés ou absents :**Membres Elus du Comité Directeur :**

Gérard BERTIN, Julien BONNAIRE, Oliver CAPEL, Jean Pierre CHANEL, Gilles CHAPELLE, Marc DUVAL, Jacques FIOL, Virginie GAY, Pierre GRANGE, Marc LAVIALLE, Christian MARTIN, Robert NATALI, Philippe NIOGRET, Nadège VEAU

Représentants des Comités Départementaux excusés :

CD 07 : Patrick ALMERAS

CD 63 : Louis GUIONY

CD 69 : Daniel DEZE

Invités excusés :

Laurent BOURDUGE, Jean Pierre CHORDA, Jean Pierre CLERC, Jean Pierre VAISSIERE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures.

1. Ouverture du Comité Directeur par le Président :

Le président fait un rapide rappel sur la situation au sein de la Commission des Officiels de Matches avec la mise en place d'un groupe de pilotage, sous la présidence de Philippe NIOGRET et constitué avec des Experts Arbitres (Cyril LAFON, Patrick THOMAS, Patrice FRANTSCHI, Akim HADJ BACHIR, Pierre BERTHERAT) et des membres du Bureau Directeur (Patrick CARRE, Gilles CASSAGNE, Alice BURTIN).

P. CRAIGHERO tient à signaler qu'il a vécu 15 jours très difficiles ; à cause, tout particulièrement, de la transmission par Patrick BEURIOT de son courrier à la F.F.R. et à la D.N.A.

Il demande quelle action la Ligue va mettre en place en face de cette diffamation, pour préjudice moral envers un élu par un salarié ...

P. CARRE rappelle que les diverses Parties en conflit sur cette affaire, ont multiplié les envois par e-mail à des listes élargies de destinataires.

Suite à l'entretien avec Patrick BEURIOT le 6 mai 2019, puis suite à la réception de son courrier le 10 mai 2019 mentionnant des faits graves et répréhensibles, la Ligue a instruit le dossier immédiatement et en toute transparence. Le problème a été évoqué dès le 10 mai 2019 après-midi avec Bernard LAPORTE et Christian DULLIN.

Plusieurs communications officielles ont été adressées aux Officiels de Matches et au Comité Directeur.

La F.F.R. et la D.N.A. initialement informés par Patrick BEURIOT, ont été associées aux évolutions du dossier, et ont validé les décisions prises par la Ligue, notamment lors des deux Bureaux Directeurs des 15 et 22 mai 2019 ; dont les Procès-Verbaux ont été diffusés très rapidement.

La notion de préjudice moral n'est inscrite ni dans les Règlements Généraux, ni dans le Règlement Disciplinaire de la F.F.R.

Seule une Action en Justice par l'une des Parties de ce litige peut donner lieu au prononcé d'indemnisation pour un préjudice moral.

Le Bureau Directeur n'a pas souhaité déposer de plainte contre les deux personnes incriminées, dans ce dossier. Le groupe de pilotage présidé par Philippe NIOGRET va poursuivre sa mission. Il recevra dès le lundi 27 mai 2019, plusieurs Responsables actuels de la Commission des Officiels de Matches, en vue de la réorganisation de la Commission des Officiels de Matches.

L'objectif de ces entretiens est de faire le point sur la situation 2018-2019, d'étudier les divers projets proposés et de mettre en place au plus vite la réorganisation de la Commission des Officiels de Matches. Les échéances sont les suivantes :

- Du 27 mai 2019 au 14 juin 2019 : entretiens, réunions de synthèse, élaboration du projet avec validation des propositions du groupe de pilotage avec Joël DUME (D.N.A.)
- Le 22 juin 2019 : lors de l'Assemblée Générale, présentation des travaux finalisés, et de la nouvelle organisation des Officiels de Matches, pour la saison 2019-2020.

P. CARRE souligne également qu'il ne faut pas confondre :

- des problèmes liés à un conflit entre des personnes
Et
- des problèmes relatifs à l'organisation générale, mise en place la saison 2018-2019

La saison sportive s'est bien déroulée sur le plan des arbitres et des R.F., il ne faut pas tout rejeter en bloc car divers domaines ont bien fonctionné !

Patrick CARRE précise que cette crise survenant en fin de saison, aurait eu des conséquences beaucoup plus graves, si elle était intervenue plus tôt, générant des incidences sur les rencontres.

T. TONNELIER s'interroge sur le rôle actuel d'Alain CECCON, qui a émis un courrier à tous, précisant que « bien qu'il ait démissionné, il allait représenter la Ligue à une réunion avec le Conseil Régional »... et demande si cette initiative est normale.

P. CELMA confirme qu'A. CECCON ne peut, en aucun cas, prétendre représenter la Ligue AuRA, dorénavant. La réunion citée étant programmée de longue date.

P. CELMA doit rencontrer officiellement les Elus de la Région dans les 15 jours à venir.

2. Approbation du dernier PV du Comité Directeur du 26 janvier 2019 et du PV de la réunion du 30 mars 2019 :

Les deux derniers Procès-Verbaux du 26 janvier 2019 et du 30 mars 2019 (réunion POS) sont validés à l'unanimité des membres présents.

3. Epreuves (G. CASSAGNE et J. CONNORD) :

3.1. Propositions de l'organisation des ¼ de finales de la Ligue 2019/2020 (ou finales de secteurs) :

Les phases finales : proposition de mise en place d'une « Journée des Terroirs » sur le modèle des anciennes journées des finales de Comités Territoriaux. C'est une idée de la Nouvelle Aquitaine.

A définir : les 8^e de finales après le retour des avis des clubs.

Autre possibilité : match ¼ aller – retour.

N. MESSERLI : un match aller – retour serait bien pour les clubs sur le plan financier et plus équitable sur le plan des déplacements.

J. CONNORD : cette saison, vu le nombre de matchs avec le championnat en parallèle, il aurait été impossible de disposer de suffisamment de terrains neutres. Donc cette solution résoudrait déjà une grande partie du problème.

R. GOURJUX : si on débute en ¼ de finale, il n'y aura que 8 qualifiés.

A. GRIGIS : ça donne de la valeur au Challenge de la Ligue, et c'est valorisant pour les clubs sélectionnés.

R. GOURJUX : par contre, il y aura plus de clubs dans le Challenge, donc moins de déplacements pour tous.

J. CONNORD : nous attendons les validations de la F.F.R.

Pour l'instant, la F.F.R. a prévu 6 qualifiés pour la Ligue AuRA, la gestion en sera plus simple.

Bilan 2018-2019 des journées ¼ de finale Ligue sur les 4 secteurs :

Malgré de belles rencontres, de grosses difficultés sont apparues pour disposer de clubs d'un même secteur. Beaucoup d'absences de clubs sont recensées.

On note peu de supporters selon les zones et un manque d'intérêt sportif pour certains clubs.

Le bilan financier se révèle non négligeable, mais très inférieur aux affluences des Journées des Finales dans anciens comités.

Proposition pour la saison 2019-2020 :

Qualification des 2 meilleurs clubs de chaque secteur à l'issue des phases qualificatives.

Il est proposé, en plus, une journée de convivialité sportive dans chaque secteur (journée des terroirs)

Il sera également proposé des journées ¼ de finales en matchs aller – retour pour que les clubs puissent en bénéficier pleinement. C'est lors de ces ¼ de finales, que se joueront les montées.

C. CAMPAGNE : cette saison, par exemple, les bénévoles du secteur Sud étaient répartis sur 3 sites le même jour. La gestion par les bénévoles s'en est avérée difficile.

De plus, les C.D. n'ont pas été récompensés financièrement pour leur investissement.

Il serait opportun de prévoir une reconnaissance envers les Acteurs.

P. CARRE : rappelle les problèmes rencontrés dans le secteur Sud pour trouver un terrain pouvant accueillir 8 rencontres. Ce lieu unique (stade Pompidou à Valence) n'était pas disponible à la date commune prévue pour les 4 secteurs. Il n'y avait donc ni terrain unique, ni possibilité de décaler cette journée de ¼ de finales. On n'a donc pas eu le choix, il a fallu établir de nombreux contacts, afin de trouver les 3 installations disponibles. Sur ces 3 sites, ayant mobilisé le samedi et le dimanche, près de 80 personnes, nous avons bénéficié de l'appui de 4 dirigeants du CD26 (et également membres de commissions de la Ligue AuRA).

T. TONNELIER : trouve anormal que le fait que les juniors d'un club qualifié aient dû payer leurs places. Cela pose problème.

E. BIARD : en effet, jusqu'à présent, les licenciés des clubs ne payaient pas leurs entrées.

G. CASSAGNE : effectivement, c'était le cas dans l'ex-Comité du Lyonnais. Suite aux disparités de pratiques dans les anciens C.T., il avait été décidé de trancher pour la première année, et de faire payer des entrées par tous les participants. Cela va être modifié pour la saison prochaine.

Plusieurs élus demandent que tous licenciés de club disposent d'une entrée gratuite.

P. CARRE : rappelle le choix fait par la Commission des Epreuves, et validé en Bureau Directeur :

Tarif unique sur les 4 secteurs, entrée payante pour tous, 35 places gratuites pour chaque club qualifié, reversement d'une partie des recettes à la Fondation FERRASSE. Il rappelle aussi une volonté de faire de ces finales une journée de solidarité envers les grands blessés du rugby.

A son avis, il faudrait peut-être appliquer dorénavant les règles financières prévues aux Règlements Généraux F.F.R. pour les entrées en phases finales. Par contre, les recettes risquent d'être fortement réduites. Il rappelle enfin qu'il s'agit des 1^{ères} finales après une année de recherche en vue de trouver les bonnes façons de procéder. Toutes les réflexions seront bien prises en compte.

3.2. Projet Epreuves 2019/2020 :

Suite aux informations du dernier Comité Directeur de la F.F.R., les championnats de France de la saison 2019/2020 ne commenceront qu'en 16^{ème} de finale donc nous gagnons 2 ou 3 journées supplémentaires en Championnat de Ligue.

Cette saison, nous avons un Championnat en 3 niveaux. Après les retours des clubs, et en corrélation avec les directives F.F.R., nous devons donner les classements par niveaux, donc pour la prochaine saison rien de ne devrait changer sur le fonctionnement général.

Le problème des réserves sur les Séries est important, sur 31 clubs, seulement 12 équipes sont inscrites.

Proposition d'une autre structure pour Promotion d'Honneur et 1^{ère} Série :

Si la Promotion d'Honneur est séparée de la 1^{ère} Série, il faut voir les directives de la F.F.R.

qui entraînent actuellement une sanction de 1 à 10 points selon la décision de la Commission des Règlements.

Championnat Interdépartemental de la 2^{ème} Série à la 4^{ème} Série :

Retours par les clubs de 2^{ème} Série : matchs non intéressants, voire des forfaits de clubs qui ne jouaient pas à leur niveau.

Retours des clubs de 4^{ème} Série : niveau pouvant présenter des dangers, en termes de sécurité des joueurs.

Il faudrait donc regrouper 1^{ère} et 2^{ème} Séries / 3^{ème} et 4^{ème} Séries

Pour la prochaine saison, Promotion d'Honneur avec réserve. A ce jour, 90 % des clubs de PH ont une équipe réserve.

Il sera proposé que les réserves de 1^{ère} et 2^{ème} Séries intègrent le jeu à 15 avec les équipes premières de 3^{ème} et 4^{ème} Séries.

Il est rappelé que le jeu à 12 n'existe plus (en application des Règlements World Rugby).

Les réserves de PH joueront à 10 ou à 15.

Il n'y a pas de véritable montée / descente pour les PH et les Séries. Normalement, les clubs gardent leur niveau de 2^{ème} phase. Les 2^e Séries vont jouer en régional et non plus en départemental.

A. GRIGIS : demande s'il s'agit, en fait, d'une saison blanche.

R. GOURJUX : les relégations ont été faites lors de la 1^{ère} phase de la saison 2018/2019.

La prochaine saison, en Séries, la règle sera identique, avec un classement à mi-saison pour une montée ou une descente.

G. CASSAGNE : les réunions d'information et de débats avec les clubs sont prévues les 11, 12, 13 et 14 juin 2019 dans les 4 M.O.

P. CARRE : précise que ce que l'on explique constitue simplement des informations connues à ce jour. Toutes ces informations sont évolutives, en fonction du retour des questionnaires clubs, des rencontres avec les clubs, et de l'évolution des Règlements sportifs F.F.R.

Tout sera finalisé à la fin août 2019 / début septembre 2019.

POS (L. BONNET et G. FAGUER) :

Plusieurs diapositives sont présentées et commentées.

G. FAGUER : rappel de tout ce qui été fait et dit sur le POS (pourquoi le POS, rappel de la méthode et des démarches, rappel des orientations et objectifs opérationnels)

L. BONNET : présentation du plan d'action par 6 fiches actions.

J. GARDON : filière du Haut Niveau : faire moins mais mieux, 4 actions prioritaires.

L.BONNET : rappel : dans la convention avec la Ligue : les Comités Départementaux doivent transmettre leur POS avant le 30 juin. Il faut tenir compte des axes des POS FFR et POS Ligue.

G. FAGUER : mise en place d'un COPIL POS pour suivre les avancées sur les actions et le budget.

P. CELMA : importance des actions ciblées du POS, car 30 % du financement de la F.F.R. se fera sur ces actions ciblées. Pour l'instant, 5 actions vont être choisies et devront bien être réalisées pour avoir ce financement. Le même procédé sera répercuté sur les CD en fonction de leur POS et de leurs actions.

4. Assemblée Générale du 22 juin 2019 (P. CARRE et G. CASSAGNE) :

P. CARRE : les premières invitations sont parties dès le 20 mai 2019 en direction des diverses personnalités. Les invitations aux Présidents des C.D., et aux membres du Comité Directeur seront envoyées le 3 juin 2019. Les clubs recevront la convocation, l'ordre du jour, un pouvoir et une procuration le 3 juin 2019, sur leurs boîtes e-mail F.F.R., et recevront en même temps, le Rapport d'Activités.

Ce Rapport d'Activités est en cours de finalisation.

Ce document très complet (80 pages) sera transmis à tous par wetransfer, et sera également diffusé sur le B.O. et sur le site internet de la Ligue.

La Commission Electorale sera mise en place par son Président Raphaël GOURJUX).

Le vendredi 21 juin 2019, le Bureau Directeur se réunira à Chaponnay, avec l'ensemble des personnels administratifs et sportifs pour une journée de travail et de bilan. Cette journée sera conclue par une soirée conviviale.

G. CASSAGNE : on veut réaliser une A.G. très dynamique avec des films, des powerpoint. Il y aura un animateur pour la gestion du timing, des interventions et pour la dynamique de groupe.

L'objectif est que cette A.G. soit réduite à 2 heures de séance et soit agréable à vivre pour les participants.

5. Point sur les phases finales du Championnat de France (G. CASSAGNE) :

A ce jour deux équipes sont déjà championnes de France (l'équipe 2 des Amazones de Grenoble, et les Féminines du LOU). Il reste encore plusieurs équipes jeunes et seniors qualifiées en phases finales.

Réunion du 24 mai 2019, avec les 12 Ligues :

11 ligues voulaient débiter les Championnats de France sur des 16^e de finales. Donc l'année prochaine, il y aura réduction du nombre de clubs qualifiés pour les championnats de France.

P. CARRE : Gilles envoie chaque semaine à tous les Elus, la liste et les lieux des rencontres des phases finales pour que les volontaires puissent représenter la Ligue. Cette démarche rencontre peu de succès auprès des élus.

P. CRAIGHERO : le 26 mai 2019, la finale de pro D2 sera arbitrée par un arbitre AuRA.

P. CELMA : le rugby féminin a été présenté le 24 mai 2019 à la F.F.R., par 2 vidéos sur le rugby pratiqué dans le monde par les Féminines, dans le cadre de la présentation de la coupe du monde 2023. Il faudra récupérer ce document, car ce sont de très belles vidéos avec des rugbywomen de tous les pays.

P. CRAIGHERO : pour la 1^{ère} fois, il y aura une femme de la Ligue AuRA classée en arbitrage de F3 (Mélissa LEBOEUF).

6. Point sur les finances (G. AMBLARD) : voir slides

6.1. Rappel de la genèse du budget prévisionnel 2018-2019 :

Ce budget était présenté au Comité Directeur le 26 mai 2018 avec un résultat de -204 000 €. Cela a été présenté à l'A.G. des Clubs. Mais de grosses difficultés subsistent suite aux disparités des anciens C.T., les informations sont évolutives. Ce résultat devrait se révéler encore plus négatif du fait de la

baisse des subventions F.F.R. et C.N.D.S., et avec les arrêtés comptables définitifs des ex-C.T.

-Budget prévisionnel pris en compte dans le POS : -414 000 €.

-Atterrissage prévu entre – 333 000 € et – 370 000 €, avec confirmation prévue à l'A.G.

6.2. Etablissement du budget 2019-2020 :

J'avais prévu un budget à l'équilibre mais cela ne sera pas possible. A cause du retard de l'arrivée des C.T.C. (septembre 2020 au lieu de janvier 2020).

Je suis dans l'attente d'un dossier de subventions spécifiques France 2023 de la part de la Région.

6.3. Budget prévisionnel 2019-2020 :

Prévision d'un déficit à hauteur de -248 000 €, avec évolution en fonction des actions du P.O.S. et des subventions.

E. BIARD : demande d'où vient le déficit.

G. AMBLARD : si on avait gardé les Comités Territoriaux certains seraient déjà en faillite.

Il a fallu assumer des dépenses sans savoir vraiment connaître les recettes.

E. MERAND : on est moins d'un mois de la clôture des comptes de la Saison 2018-2019. Et il est surprenant de n'avoir pas établi un budget prévisionnel. L'analyse de la situation devait être effectuée pendant la phase de consolidation. A ce moment-là, un seul Comité Territorial CT était déficitaire : le Comité Drôme-Ardèche. Il est surprenant d'entendre qu'il existe un écart d'un million d'euros entre ce qu'on avait établi à l'époque et ce qu'on annonce maintenant.

P. BANIZETTE : demande si cet écart ne viendrait pas de l'augmentation de la masse salariale.

G. AMBLARD : répond qu'en fait, il y avait 2 Comités Territoriaux en difficulté pour -900 000 €.

La masse salariale est bien en augmentation. On a institué un régime de prévoyance et une mutuelle identiques pour l'ensemble des salariés. On a mis également en place des tickets restaurants depuis janvier 2019.

E. BIARD : demande si on peut connaître, par rapport aux autres Ligues, le poids des charges de structures. Cette information doit être recueillie pour mettre en place des bonnes actions.

Que fait-on pour avoir des ressources supplémentaires ?

G. AMBLARD : toutes les Ligues rencontrent des problèmes.

P. CARRE : précise que la masse salariale a effectivement connu une évolution sensible car Il y a eu l'uniformisation des salaires, l'évolution de la Convention Collective et le respect des engagements de dernière heure, pris par des anciens Présidents de C.T. concernant quelques Personnels.

Il y a eu aussi des embauches (DDAL et coordinateur de Formation en 2018)

Mais il est difficile de faire un comparatif avec les autres Ligues, les problèmes étant différents selon les périmètres de ces Ligues (périmètres constants, périmètres réduits, ou périmètres fortement accrus après la réforme territoriale). Les comparatifs objectifs doivent se faire avec les 2 autres grandes Ligues : Nouvelle Aquitaine et Occitanie, qui sont confrontés aux mêmes problèmes que nous.

P. CELMA : confirme qu'il faut trouver des ressources supplémentaires, et qu'à défaut il faudra réduire les frais.

P. CARRE : souligne que les charges de personnels seront réduites à partir de juillet 2020, quand la F.F.R. prendra en charge les salaires des C.T.C. (salaires +charges)

P. CHAROUSSET : ajoute que nous sommes sur un renouvellement total, que l'on a découvert des éléments non disponibles au début. Tout le monde sait que dans les affaires, quand on fusionne ce n'est pas une addition. Les partenariats ne sont pas toujours faciles à reconduire. Il y a des Actions à mener au niveau institutionnel, avec une mise en place un peu longue.

Mais il faut éclairer la vision future de la Ligue, surtout en budgétisant les Actions dès maintenant.

G. FAGUER : rappelle qu'il a été demandé à toutes les personnes qui travaillent sur le POS de réfléchir sur les recherches de financement possibles.

E. MERAND : demande pourquoi nous n'avons pas les grandes lignes qui posent problèmes.

G. AMBLARD : répond que ces éléments seront fournis rapidement.

E. MERAND : qu'en est-t-il du partenariat avec Groupama ?

P. CELMA : la convention est signée

G. AMBLARD : ce montant est prévu dans la ligne budgétaire.

E. BIARD demande : aujourd'hui combien avons-nous de C.T., et demain, combien seront pris en charge par la FFR ?

P. CELMA : la FFR prendra en charge 23 C.T.C.

J. GARDON : à ce jour, 11 salariés sportifs sont rémunérés par la Ligue. L'un d'eux est pris en charge intégralement par la F.F.R. 4 autres bénéficient d'aides financières de la F.F.R.

Au 1^{er} juillet 2020 il y aura 23 C.T.C. avec dotations de la F.F.R. pour les salaires.

Mais les moyens de fonctionnement seront pris en charge par la Ligue soit 6500 € par C.T.C. (véhicules, badges péages, cartes essence, ordinateurs, téléphones...).

Attention, il faudra encore quelques conseillers techniques pour assumer les Actions Ligue.

La gestion prévisionnelle de ces encadrements techniques est en cours de réalisation.

P. CARRE confirme que des Ressources Humaines seront indispensables, en plus des C.T.C., pour la mise en œuvre des Actions Sportives de la Ligue. (formations, Académies Régionales et Fédérales, sélections, stages, Centres de suivis...)

7. Ressources Humaines (A. KOCH) :

Au 30 avril, la Ligue dispose de 36 salariés dont 2 en CDD.

Le CSE a été mis en place à partir du 5 novembre 2018. Différents domaines ont été traités :

Harmonisation des mutuelles, des tickets restaurants.

Harmonisation des salaires difficile à cause des conditions de certaines primes.

Des avenants ont été rédigés.

Annualisation des heures de travail.

Harmonisation des Conventions Collectives.

Généralisation de la partie des carences maladies (à partir du 1^{er} jour).

Mise en place d'un Règlement Intérieur. Les D.U. de l'évaluation des risques sont commencés.

Entretiens individuels.

La préparation de l'activité des CTC s'annonce compliquée. Les cadres techniques qui veulent devenir CTC passeront un entretien d'embauche devant la FFR, la Ligue et le DTL, en 2 phases : recrutement interne puis recrutement externe. Aujourd'hui, il y a déjà une centaine de candidatures spontanées.

La mise en place des comptes rendus d'activités pour les sportifs rencontre quelques difficultés. Pour tous les salariés c'est un grand changement difficile à dépasser. Dans certains Comités Territoriaux, certains salariés étaient indépendants. Mais aujourd'hui on leur demande des prévisions et des comptes rendus d'activités ; ce qui fait surgir de la résistance au changement .

G. CASSAGNE : avec P. CELMA, nous rencontrons tous les salariés pour faire un point de situation avec chacun d'entre eux. Le bilan général s'avère positif, avec un bon état d'esprit.

La journée de rassemblement du 21 juin 2019 sera importante pour que tout le monde puisse échanger librement. Des disparités sur les fonctionnements restent à corriger.

E. MERAND : quid des bénévoles ?

P. CARRE : on a dépassé le nombre de 55 200 qualifications de licenciés, contre 54 450 l'an passé à la même date. On constate notamment avec augmentation plus sensible du nombre de Dirigeants, ce qui infirme les affirmations sur « la perte de Dirigeants ».

Dans toutes les Commissions de la Ligue, de nombreux bénévoles sont investis.

Exemples :

-70 bénévoles sur les Commissions Régaliennes avec des réunions hebdomadaires.

-16 bénévoles pour la qualification des Enceintes Sportives

-Et de nombreux bénévoles actifs, mais parfois trop discrets dans la trentaine de Commissions fonctionnant régulièrement pour la Ligue. (affiliations, mutations, commissions médicales, commissions des Officiels de matchs, Rugby à 7, Rugby à 5,...)

Il est vrai cependant que la suppression des sélections Taddéi, M26 ans, Coupe de la Fédération, ou collectifs Haut Niveau (Rovaltain) ...a fait disparaître de nombreux dirigeants participant aux encadrements et à la préparation logistique des sélections, ce qui enlève de l'animation dans les MO.

Toutefois, il faut continuer à recontacter les anciens bénévoles pour leur proposer de nouvelles missions. Nous venons de passer une année de mise en place. Beaucoup de craintes émergeaient avec les problèmes de déplacements dans une grande Ligue, et avec les soubresauts des dernières élections. Maintenant il faut avancer avec toutes les bonnes volontés.

P. PAOLI : revient sur les comptes rendus d'activités demandés aux C.T.

Dans le CD01, tous ces comptes rendus d'activités et tous les P.V. des Instances sont bien émis et régulièrement diffusés. Les comptes rendus des cadres techniques sont transmis régulièrement.

8. Délibérations :

8.1. Création d'une Commission Régionale d'Ethique

Sur proposition du Bureau Directeur, il est soumis au vote la mise en place de la Commission Régionale d'Ethique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOREL-GARIN (préfigurateur des élections, désigné par la F.F.R.).

Ce Président sera chargé de constituer sa Commission avec des personnes compétentes, éventuellement extérieures au monde du rugby.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité des membres présents la création de la Commission Régionale d'Ethique, sous la présidence de Jean-Claude BOREL-GARIN.

T. TONNELIER souligne que les C.D. devraient être mis en relation avec cette Commission.

P. CARRE précise que la F.F.R. a mis en place la Commission Nationale d'Ethique et demande la mise en place de Commissions Régionales, mais aussi de Commissions Départementales d'Ethique

8.2. Liste des Chargés de Missions :

Deux démissions ont été enregistrées parmi les Chargés de Mission : Alain CECCON et Laurent BOURDUGE.

Un nouveau Chargé de Mission sera proposé au Bureau Directeur du 5 juin.

La nouvelle liste a été transmise avec la convocation et comprend 5 Chargés de Missions :

- Jean Pierre CHORDA (Officiels de Matches)
- Jean Pierre CLERC (Formation)
- Raphael GOURJUX (Commission des Epreuves) Elle a été transmise avec la convocation
- Alain KOCH (Ressources Humaines)
- Jean Pierre VAISSIERE (UCRAF)

9. Questions diverses :

E. MERAND : demande quelle est la stratégie adoptée pour les propositions des camps de base, dans le cadre de la Coupe du monde 2013.

P. CELMA : répond que c'est Gilles CHAPELLE qui récupère et gère la transmission des dossiers pour les camps de base. Au final il revient à la FFR de valider les dossiers retenus. Mais le cahier des charges fixé s'avère très lourd....

Et il y aura aussi des camps de base pour les équipes éliminées. Et là il devrait y avoir plus de candidatures si le cahier des charges est moins contraignant.

P. BANIZETTE : (en réponse à une question de C. CAMPAGNE), explique que les maires des villes comportant de grands clubs ont bien été prévenus.

P. CELMA : ajoute que pour les autres clubs, c'est au Comité Départemental de transmettre ces informations.

D. PEGAZ : la commission Cohésion Sociale se réunira le week-end prochain et un bilan sera envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h27.

Le Secrétaire Général

Patrick Carré